

Salariés à temps plein, KFC nous doit de l'argent !

Juillet 2017

Chères et chers collègues, par un courrier en date du 12 juillet dernier, notre DRH a informé certain d'entre nous d'une dispense d'activité dans le cadre de la prise de contrepartie obligatoire en repos pour les années de 2014 à 2016. Ainsi, la direction demande à certains d'être absents durant une période définie par ses soins, absences qui peut même être de plusieurs mois. **Sachez que nous sommes en droit de motiver notre refus quant à ce courrier !**

De plus, concernant la contrepartie obligatoire en repos, non seulement la direction se doit de récolter notre accord écrit mais normalement, cette dernière doit nous verser une indemnité calculée sur l'ensemble de nos heures supplémentaires effectuées durant ces trois dernières années. **Pour être clair : KFC doit nous verser des sous !**

Pour se faire, nous invitons tous ceux qui travaillent à temps complet à prendre contact avec nos délégués afin, dans un premier temps, de répondre au courrier de la DRH pour ceux qui l'ont déjà reçu ainsi que de calculer le montant des heures en question pour ensuite saisir le Conseil des Prud'hommes. **Il y a potentiellement plusieurs milliers d'euros en jeu pour chacun d'entre nous !**

Surtout, il faut faire vite car Macron, qui nous prépare une loi Travail XXL, veut encore réduire le délai pour saisir les Prud'hommes et faire valoir notre droit à réparation. **Une raison de plus pour nous contacter ainsi que de faire grève et de manifester le 12 septembre prochain !**

Nos délégués :

Saleha BELAIDI (Châtelet) : 06.72.49.98.83 saleha-meziani@hotmail.fr

Anais LANGELLA (Menilmontant) : 06.95.95.00.28 langella.anais@hotmail.fr

Baby Sidi MOHAMED (Châtelet) : 06.66.11.15.75

Boubacar NANTOUME (Châtelet) : 06.35.41.20.29